

Franck MARLIN
Député de l'Essonne
Maire d'Étampes

Paris, le 13 décembre 2013

Madame le Ministre,

Faisant suite à ma question écrite, publiée au Journal officiel le 10 décembre courant et dont vous trouverez ci-joint copie, je souhaite appeler de nouveau votre attention sur les préoccupations des artistes tatoueurs.

En effet, à l'approche du 1^{er} janvier 2014 et par conséquent de la date d'application de l'arrêté du 6 mars 2013 fixant la liste des substances qui ne peuvent pas entrer dans la composition des produits de tatouage, les inquiétudes des intéressés sont de plus en plus grandes.

Le Docteur Nicolas KLUGER, co-fondateur de l'ESTP (*European Society of Tattoo and Pigment research*), vous a d'ailleurs alerté sur ce sujet il y a quelques jours.

Face à une situation de blocage, le Syndicat National des Artistes Tatoueurs (SNAT) a de nouveau sollicité un entretien, en urgence, avec des représentants de la Direction Générale de la Santé et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, pour obtenir enfin les réponses que l'ANSM refuse d'apporter depuis leur rencontre à la DGS du 5 avril 2013.

En effet, ainsi que le Président du SNAT l'indique dans son courrier, que je vous joins également, l'ANSM n'a, à aucun moment, clarifié le point 4^e de l'arrêté précité conformément à ce qui avait pourtant été accordé lors de cette rencontre : confirmer l'interprétation soulevée par le SNAT, puis modifier l'arrêté afin d'écarter toute interprétation divergente.

Il rappelle en outre dans cette lettre le bien-fondé de leur démarche qui s'inscrit résolument dans une volonté de dialogue et d'aboutir à une réglementation répondant à des critères de santé publique aussi sûrs que fondés scientifiquement.

Aussi, je tenais à vous la relayer personnellement, afin que vous puissiez prendre les mesures qui semblent désormais s'imposer.

Vous remerciant de votre obligeance,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Franck MARLIN

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75700 PARIS

FM/JSC/1213